



**SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
DE LA VILLE DE FECAMP**

**Rapport relatif au Prix et à la Qualité
du Service Public de l'assainissement collectif**

Exercice 2017

**Présenté conformément à l'article L.2224-5 du
Code Général des
Collectivités Territoriales**

SOMMAIRE

1) Caractéristiques techniques du service	5
1.1) Organisation administrative du service	5
1.2) Conditions d'exploitation du service	5
1.3) Prestations assurées dans le cadre du service	6
1.4) Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (D201.0)	7
1.5) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement	7
1.6) Conventions de transfert d'effluents (envoi des effluents vers une autre collectivité)	7
1.7) Nombre d'abonnements par système d'assainissement.....	7
1.7.1) Répartition des abonnés par commune	8
1.8) Volumes facturés	8
1.8.1) Eaux claires parasites.....	8
1.9) Caractéristiques du réseau de collecte	9
1.9.1) Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées par système d'assainissement	9
1.9.2) Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie par système d'assainissement	9
1.10) Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	9
1.10.1) Traitement des effluents.....	9
1.10.2) Prescriptions de rejet (ou arrêté préfectoral pour la station).....	9
1.10.3) Quantité de boues issues de cet ouvrage [t MS] (D203.0).....	10
2) Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif.....	11
2.1) Fixation des tarifs en vigueur.....	11
2.2) Prix du service de l'assainissement collectif (paragraphe à adapter selon le cas)	11
2.2.1) Redevance de modernisation des réseaux de collecte	11
2.2.2) Evolution du tarif de l'assainissement collectif.....	12
2.2.3) Prix TTC du service au m3 pour 120m3 (D204.0).....	12
2.3) Recettes d'exploitation	12
2.3.1) Recettes de la collectivité	12
2.3.2) Recettes de l'exploitant.....	12
3) Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif	13
3.1) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées(P201.1) par système d'assainissement	13
3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)	13
3.3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	14
3.4) Conformité des équipements d'épuration (P204.3)	14
3.5) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	14
3.6) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)	14
3.7) Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (CCSPL P251.1)	14

3.8) Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (CCSPL P252.2).....	14
3.9) Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (CCSPL P253.2).....	14
3.10) Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (CCSPL P254.3)	14
3.11) Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (CCSPL P255.3).....	15
3.12) Durée d'extinction de la dette (CCSPL P256.2).....	15
3.13) Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (CCSPL P257.0).....	15
3.14) Taux de réclamations (CCSPL P258.1).....	15
4) Financement des investissements	16
4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux	16
4.2) Etat de la dette (au 31 décembre).....	16
4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service.....	16
4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service.....	16
4.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	16
5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	17
5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles	17
5.2) Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT.....	17
6) Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement	18

Glossaire

Equivalent habitant (EH) : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour
DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours
DCO : Demande biochimique en oxygène
MES : Matières en suspension
NTK : Azote Kjeldhal
NGL : Azote global
Pt : Phosphore total
tMS : tonne de matière sèche
SISPEA : Système d'Information sur les Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Indicateurs applicables en assainissement collectif
à fournir dans le cadre de l'observatoire des services publics de
l'eau et de l'assainissement

www.services.eaufrance.fr

Indicateurs descriptifs des services

D201.0 : estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif

D202.0 : nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

D203.0 : quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

D204.0 : prix TTC du service au m³ pour 120 m³

Indicateurs de performance

P201.1 : taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

P202.2 : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

P203.3 : conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P204.3 : conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P206.3 : taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

P207.0 : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

P251.1 : taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

P252.2 : nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

P253.2 : taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

P255.3 : indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

P256.2 : durée d'extinction de la dette de la collectivité

P257.0 : taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

P258.1 : taux de réclamations

1) Caractéristiques techniques du service

1.1) Organisation administrative du service

Le service d'assainissement collectif concerne la Ville de Fécamp ainsi que le Parc d'Activité des Hautes Falaises (Saint Léonard et Epreville), une partie du bourg de Saint Léonard et de Ganzeville.

Les missions du service sont :

- Collecte
- Transport
- Traitement
- Elimination des boues produites
- Contrôle des raccordements

1.2) Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en prestation de service.

Le prestataire est la société Eaux de Normandie en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} avril 2017. La date d'échéance du contrat est le 31 décembre 2020.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	29 novembre 2017	Insertion de prix nouveau Facturation des travaux et prestations sur bordereau des prix unitaires

1.3) Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des tâches est la suivante :		Société Eaux de Normandie	Ville de Fécamp
Gestion du service	application du règlement du service	X	X
	fonctionnement	X	
	surveillance et entretien des installations	X	
Gestion des abonnés	accueil des usagers	X	
	facturation	X	
	traitement des doléances client	X	
Mise en service	assainissement collecte	X	
	assainissement complet	X	
	des branchements	X	
	des collecteurs	X	
Entretien	de l'ensemble des ouvrages	X	
	curage des lagunes	-	-
	de la voirie		X
	des branchements	X	
	des clôtures	X	
	des collecteurs	X	
	des équipements électromécaniques	X	
	des ouvrages de traitement	X	
	des postes de relèvement	X	
	des stations d'épuration	X	
	du génie civil	X	
Renouvellement	de la voirie		X
	de l'ensemble des ouvrages	X	
	des branchements	X	
	des clôtures	X	
	des collecteurs		X
	des collecteurs <6m	X	
	des équipements électromécaniques	X	
	des ouvrages de traitement	X	
	des postes de relèvement	X	
	des stations d'épuration		X
	du génie civil		X
	des canalisations au-delà de 6ml y compris accessoires	X	
	des canalisations <12ml	X	
Prestations particulières	curages hydrodynamiques	X	
	traitement des boues	X	

1.4) Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (D201.0)

Le service public d'assainissement collectif dessert 19 581 habitants.

1.5) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement

Système d'assainissement	Nombre d'autorisations de déversements d'eaux usées non domestiques	
	avec autorisation de déversement formalisée	avec convention spéciale de déversement (Fécamp seule)
Fécamp	4	3

1.6) Conventions de transfert d'effluents (envoi des effluents vers une autre collectivité)

Lien contractuel	Sens (import/export/import-export)	Usage (secours/permanent)	Cocontractant	Caractéristiques (volumes, débit, qualités des effluents...)	Date d'effet	Durée [an]
Avenant	Import	Permanent	Syndicat	Parc d'Activité	10/05/2013	10 ans-
Avenant	Import	Permanent	Syndicat	Commune de Ganzeville	01/01/1990-	-
Avenant	Import	Permanent	Syndicat	Commune de St Léonard	01/04/1987-	-

	2016	2017
Total des importations d'effluents	102 414 m3	103 081 m3
Total des exportations d'effluents	0 m3	0 m3

1.7) Nombre d'abonnements par système d'assainissement

Nom du système d'assainissement	Abonnements	2016	2017	Variation
Fécamp	Nombre d'abonnements domestiques	9 843	9 692	- 1,53 %
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)			
	- dont avec autorisation de déversement formalisée	3	4	+ 33,33 %
	- dont avec convention spéciale de déversement	3	3	0 %

NR : Non Renseigné

1.7.1) Répartition des abonnés par commune

	2016	2017
Fécamp	9 278	9 692
Saint Léonard	395	162
Ganzeville	127	NR
Parc d'Activités des Hautes Falaises	43	NR
Total des abonnés	9 843	9 854

NR : Non Renseigné

1.8) Volumes facturés

Volumes facturés [m ³]	2016	2017	Variation
- aux abonnés domestiques	687 018 m ³	689 650 m ³	+ 0,38 %
- aux abonnés non domestiques	102 414 m ³	103 081 m ³	+ 0,65 %
Total des volumes facturés	789 432 m ³	792 731 m ³	+ 0,42 %

1.8.1) Eaux claires parasites

(Volume traité en station – volume facturé)

		2016	2017
Fécamp	Volume total collecté	1 634 174 m ³	1 533 164 m ³
	Volume total traité en station	1 517 021 m ³	1 437 275 m ³
	Volume total ECP	742 502 m ³	792 739 m ³
	Volume traités ECP	640 262 m ³	644 544 m ³

NR : Non Renseigné

1.9) Caractéristiques du réseau de collecte

1.9.1) Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées par système d'assainissement

Nom du système d'assainissement	Désignation	Linéaire (km) 2016	Linéaire (km) 2017
Fécamp	Réseau eaux usées	8,113	8,880
	Réseau pluvial	30,109	30,314
	Réseau unitaire	62,943	63,209
	Refoulement eaux usées	4,902	4,902
	Refoulement unitaire	3,056	3,056
	Refoulement eaux pluviales	0,098	-
	TOTAL	109,221	110,361

1.9.2) Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie par système d'assainissement

Nom	Type d'équipement (<i>bassin d'orage, déversoir d'orage...</i>)	Localisation	Charge kg /jour DBO5
PR	Poste de relèvement équipé d'un débitmètre sur le trop plein de rejet	Rue du Précieux Sang	120 à 600
DO 03	Déversoir d'orage (UN)	Rue du Président René Coty angle Quai Vicomté	120 à 600
DO 04	Déversoir d'orage (UN)	Rue du Président René Coty angle rue Maupas	120 à 600
DO 10	Déversoir d'orage (UN)	Boulevard de la République angle rue Camille Albert	120 à 600
DO 11	Déversoir d'orage (UN)	Boulevard de la République sente SIRH	120 à 600
DO 14	Déversoir d'orage (UN)	Rue de l'Inondation angle rue Jacques Huet	120 à 600
DO 15	Déversoir d'orage (UN)	Rue de l'Inondation près de la rivière	120 à 600
DO 24	Déversoir d'orage (UN)	Quai Bérigny angle rue Chasse du Puits (en amont du PR Bérigny)	120 à 600
DO 01	Déversoir d'orage (UN)	Rue de la Plage angle rue Louis Caron (non instrumenté)	< 120
DO 02	Déversoir d'orage (UN)	Rue de la Tour Carrée avant le PR	< 120
DO 05	Déversoir d'orage (UN)	Rue Vicomté angle rue de Mer	< 120
DO 06	Déversoir d'orage (UN)	Rue des Prés angle rue du Bois Rosé	< 120
DO 07	Déversoir d'orage (UN)	Place du Panier Fleury rue du Domaine	< 120
DO 08	Déversoir d'orage (UN)	Rue Chasse du Puits au niveau des marches	< 120
DO 09	Déversoir d'orage (UN)	Rue Chasse Barrée angle boulevard Gambetta	< 120
DO 12	Déversoir d'orage (UN)	Sente Bellet angle Quai Guy de Maupassant	< 120
DO 13	Déversoir d'orage (UN)	Route de Cany	< 120
DO 15	Déversoir d'orage (UN)	Route de Cany	< 120
DO 16	Déversoir d'orage (UN)	Rue de l'Hôpital angle Paul Bert	< 120

DO 17	Déversoir d'orage (UN)	Rue Gustave Couturier angle rue des Fossés au Roi	< 120
DO 18	Déversoir d'orage (UN)	Route de Ganzeville angle sente de la Rivière	< 120
DO 19	Déversoir d'orage (UN)	Rue Jean-Louis Leclerc angle chemin des Ifs	< 120
DO 20	Déversoir d'orage (UN)	Rue Jean-Louis Leclerc angle rue de l'Avalasse	< 120
DO 21	Déversoir d'orage (UN)	Rue du Pressoir devant le n°45	< 120
DO 22	Déversoir d'orage (UN)	Rue Herbeuse angle rue de la Plage (non instrumenté)	< 120
DO 25	Déversoir d'orage (UN)	Quai Duhamel rue du Commandant Riondel en aval du PR de la Criée	< 120

1.10) Ouvrages d'épuration des eaux usées

1.10.1) Traitement des effluents

Nombre de stations : 1

Fonctionnement	Station	Commune d'implantation	Type de station	Capacité (EH)	DBO5 (kg/j)	Débit (m ³ /j)
Nominal	Fécamp	Fécamp	Boues activées	37 000	2 220	5 500
En pointe				45 450	2 727	12 700

1.10.2) Prescriptions de rejet (ou arrêté préfectoral pour la station)

Autorisation de rejet: arrêté préfectoral du 11 mai 1990 portant autorisation de la station d'épuration de Fécamp avec rejet des effluents dans le milieu récepteur de la rivière La Valmont modifié par l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2001, du 11 février 2011 puis du 19 juillet 2011.

Le tableau suivant fait office de synthèse des exigences en matière de qualité de rejets de la Station de Traitement des Eaux Usées de Fécamp suivant l'autorisation de rejet du 11 février 2011.

Paramètre	Fréquence des contrôles	Concentration Moyenne journalier (mg/l)	Op.	Concentration Moyenne Annuelle	Concentration rédhibitoire	Rendement Moyen Jour (%)
DBO5	24 fois / an	25	ET		50	
DCO	52 fois / an	90	ET		250	75
MES	52 fois / an	30	ET		85	90
E Coli	24 fois / an	5 000			5000	80
NG	24 fois / an			15		
NTK	24 fois / an			10		
Pt	24 fois / an			2		
Entérocoque	24 fois / an	1000			1000	
Température	52 fois / an	25				

Paramètre	Fréquence des contrôles	Concentration Moyenne journalier (mg/l)	Op.	Concentration Moyenne Annuelle	Concentration rédhibitoire	Rendement Moyen Jour (%)
eau						

Le tableau suivant fait apparaître le détail par paramètre pour la Station des Eaux Usées de Fécamp suivant l'autorisation de rejet du 11 février 2011 en 2015.

Paramètre	Flux moyen Entrée (kg/j)	Concentration Moyenne Sortie (mg/l)	Flux Moyen Sortie (kg/j)	Rendement Moyen (%)	Conformité
DBO5	1600,79	6,07	21,32	99 %	oui
DCO	4574,23	26,98	103,25	98 %	oui
MES	2253,84	8,41	32,19	99 %	oui
E Coli	-	60	0	-	oui
NG	275,06	4,63	16,27	94 %	oui
NTK	272,91	3,18	11,16	96 %	oui
Pt	32,75	0,87	3,06	91 %	oui
Entérocoque	-	60	0	-	oui

La Station est conforme sur l'ensemble de ses paramètres

1.10.3) Quantité de boues issues de cet ouvrage [t MS] (D203.0)

	2016	2017	Variation
Volume de boues produites en tonnes (hors réactifs)	2 339	2 364	+ 1,07 %
Tonnage de boues évacuées en tonnes de matière sèche (hors chaux)	501,3 T	543,9 T	+ 8,5 %

2) Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

2.1) Fixation des tarifs en vigueur

Le Conseil Municipal de la Ville de Fécamp a adopté la grille tarifaire de la régie du service public d'eau potable par délibération lors de sa séance du 19 juin 2017.

Par ailleurs les prestations facturées aux abonnés sont fixées par le contrat de prestation du 1^{er} avril 2017 liant la Ville de Fécamp et la Société Eau de Normandie:

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est-il assujéti à la TVA ? Oui Non

2.2) Prix du service de l'assainissement collectif (paragraphe à adapter selon le cas)

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement (facultative)
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable (obligatoire)

Les abonnements sont payables d'avance : semestriellement
 annuellement

Les volumes sont relevés : semestriellement
 annuellement

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

2.2.1) Redevance de modernisation des réseaux de collecte

	1 ^{er} janv 2017	1 ^{er} janv. 2018
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	291 176 €	237 819 €

2.2.2) Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} janv 2017	1 ^{er} janv 2018	Variation
Part de l'exploitant	Part fixe [€ HT/an] (abonnement ordinaire)	49,82	0,00	- 100,00 %
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]	1,45	0,00	- 100,00 %
Part de la collectivité	Part fixe [€ HT/an] (abonnement ordinaire)	0,00	49,86	-
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0,275	1,73	-
Redevances et taxes	Redevance de modernisation des réseaux de collecte [€/m ³]	0,30	0,24	- 20,00 %
TVA	TVA 10% [€ HT/m ³]	0,24	0,24	- 2,39 %

(Voir copie d'une facture d'eau en fin de document)

2.2.3) Prix TTC du service au m3 pour 120m3 (D204.0)

Composante de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120m³)

	1 ^{er} janv 2017	1 ^{er} janv 2018	Variation
Exploitant	223,74	0,00	- 100,00 %
Collectivité	33,00	247,04	-
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	36,00	28,80	- 20,00 %
TVA (10%)	29,27	28,57	- 2,39 %
Total [€ TTC]	322,01	314,32	- 2,39 %
Prix théorique du m ³ d'eau potable pour un usager consommant 120 m ³ :	2,68€/m ³ TTC	2,62€/m ³ TTC	+ 0,21 %

2.3) Recettes d'exploitation

Recettes de la collectivité	2016	2017	Variation
Recettes liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés	448 665 €	1 491 533 €	
dont redevances eaux usées domestiques			
dont abonnements			
Autres recettes			
Prime pour épuration de l'agence de l'eau			
Contributions d'autres services			
Contributions au titre des eaux pluviales			
Contributions exceptionnelles du budget général			

2.3.1) Recettes de l'exploitant

	2016	2017	Variation
Total recettes liées à la facturation des abonnés	1 981 863 €	480 088 €	
dont partie fixe	519 983 €	118 092 €	
dont partie proportionnelle	1 117 432 €	293 234 €	
dont le traitement des volumes extérieurs	283 953 €	68 762 €	
dont les aides au fonctionnement	60 495 €	€	

3) Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

3.1) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1) par système d'assainissement

	2016	2017
Fécamp	98,8 %	98,9 %

3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)

Type d'information	Barème de points	Valeur
VP 250 - Existence d'un plan de réseau mentionnant la localisation des ouvrages annexes et les points d'autosurveillance du réseau. (10 points)	10	10
VP 251 – Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour annuelle du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux. (5 points)	5	5
VP 252 et 254 - Existence d'un inventaire des réseaux – procédure de mise à jour des plans réseau (10 points sous conditions)	10	10
VP 253 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètre. (1 à 5 points sous conditions)	5	4
VP 255 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose. (0 à 15 points)	15	12
VP 256 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'almétrie. (0 à 15 points)	15	15
Informations géographiques pour au moins 50 % du linéaire (10 points)	10	10
Informations géographiques par tranche de 10 % supplémentaire – limite acceptée 95 % (5 points)	5	2
VP 257 - Localisation et description des ouvrages annexes (10 points)	10	10
VP 258 - Inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées. (10 points)	10	10
VP 259 – Identification des branchements par tronçon dans le plan de l'inventaire des réseaux. (10 points)	10	0
VP 260 - Identification des interventions et travaux réalisés pour chaque tronçon de réseau. (10 points)	10	10
VP 261 – Existence d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les	10	10

dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent. (10 points)		
VP 262 - Existence et mise en œuvre d'un programme sur 3 ans de renouvellement canalisation	10	0
TOTAL	135	108

3.3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

La collecte des effluents est conforme à aux prescriptions nationales issues de la directive ERU.

3.4) Conformité des équipements d'épuration (P204.3)

Les équipements d'épuration sont conformes à l'arrêté préfectoral.

3.5) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

La performance des ouvrages d'épuration est conforme à 100%.

3.6) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)

-Tonnes de Matières Sèches totales admises par une filière conforme / TMS totales des boues évacuées X 100 :

Taux est de 100%

-Filière : centrifugation et chaulage

Conformité de la filière : oui

Tonnage de Matières Sèches évacuées dans l'année : 543.9 T.

3.7) Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (CCSPL P251.1)

Nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux : 0 pour 1000 habitants desservis

3.8) Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (CCSPL P252.2)

Nombre de points noirs (tout point sur la partie publique du réseau unitaire ou séparatif nécessitant au moins 2 interventions par an, préventive ou curative) / longueur de réseau de collecte des eaux usées (hors branchements) x 100 :

3.9) Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (CCSPL P253.2)

Linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années / longueur du réseau de collecte hors branchements : 0,86 %.

(Le linéaire total de réseau renouvelé est de : 0(2013) + 0(2014)

+ 130(2015) + 335(2016) + 485(2017)= 950 ml

T mr = (950/110 361/5) x 100 = 0,86%

Pour l'année 2017, il est de (485/110 361) x 100 = 0,44%

3.10) Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (CCSPL P254.3)

Pourcentage de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'auto surveillance réglementaire : 100%.

3.11) Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (CCSPL P255.3)

Type d'information	Barème de points	Valeur
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs (réseaux EU non raccordés, déversoirs d'orages, trop plein de postes de refoulement)	20	20
Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	10	5
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu naturel pour identifier le moment de l'importance du déversement	20	10
Réalisation de mesures de débit pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions de l'arrêté du 22/12/1994	30	20
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et de la station d'épuration présentant les résultats en application de l'arrêté du 22/12/1994	10	5
Connaissance de la qualité du milieu récepteur et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	0
Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10	0
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	10	10
TOTAL	120	70

3.12) Durée d'extinction de la dette (CCSPL P256.2)

	2016	2017
Durée d'extinction de la dette	9 ans	8 ans 10 mois

3.13) Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (CCSPL P257.0)

	2016	2017
Taux d'impayés	2,32 %	2,02 %

3.14) Taux de réclamations (CCSPL P258.1)

	2016	2017
Nombre de réclamations à l'exploitant	93	83
Nombre de réclamations à la collectivité		
Taux de réclamations global	0,99 %	0,87 %



4) Financement des investissements

4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées (*)	Contributions des collectivités adhérentes
Travaux de mise en séparatif et extension du réseau assainissement	445 100 €HT		

(*) Il peut y avoir plusieurs financeurs pour une même opération

4.2) Etat de la dette (au 31 décembre)

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	2 270 672,45 €	2 015 884,98 €
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	265 259,43 €	265 254,35 €
dont en intérêts	10 472,43 €	10 466,88 €
dont en capital	254 787,47 €	254 787,47 €

4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service-

	2016	2017
Solde à amortir	4 668 523 €	4 707 298 €

4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant prévisionnel
Mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement	180 000 € TTC
Etude de maîtrise d'œuvre pour le dévoiement des réseaux passant sous le cimetière et gestion des eaux de ruissellement de celui-ci.	110 000 € TTC
Etude de maîtrise d'œuvre pour la réduction des rejets par temps de pluie et mise en conformité du système d'assainissement de Fécamp	(Non chiffré pour le moment)

4.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux :
Réhabilitation de la canalisation des eaux usées de la rue Gustave Nicole et reprise des branchements

5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles)

	2016	2017
Nombre de demandes reçues	62	25
Créances irrécouvrables	5 694,63 €	1 868.67 €
Nombre d'abandon de créance	55	19
Montant des abandons de créance	1 499,64 €TTC	429,94 €TTC
Versement à un fonds de solidarité	1 363,31 € HT	390,85 € HT

NR : Non Renseigné

5.2) Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT

Objet des travaux	Montant prévisionnel
Sans objet	



6) Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement

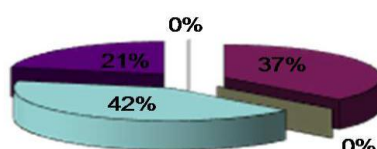
Prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³ :

	1 ^{er} janv 2017	1 ^{er} janv 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	0,00 €	0,00 €	0 %
de l'assainissement collectif	223,74 €	0,00 €	- 100,00 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	228,29 €	228,29 €	0 %
pour l'assainissement collectif	33 €	256,94 €	-
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	49,80 €	50,40 €	+ 1,20 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	36,00 €	28,80 €	- 20,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	9,60 €	9,60 €	0 %
pour l'assainissement collectif			
TVA			
pour le service d'eau potable (5,5%)	15,82 €	15,86 €	+ 0,21 %
pour l'assainissement collectif (10%)	29,27 €	28,57 €	- 2,39 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	303,52 €	304,15 €	+ 0,21 %
pour l'assainissement collectif	322,01 €	314,32 €	- 2,39 %
Total TTC global	625,53 €	618,37 €	- 1,14 %

Prix du m³ d'eau potable et d'eau traitée pour un usager consommant 120 m³ : 5,15 €/m³ TTC

VILLE DE FECAMP
EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU et DE L'ASSAINISSEMENT (Base 120 m³)

	Prix HT 2018	Prix HT 2017	variation %
DISTRIBUTION DE L'EAU			
Part du délégataire			
.Abonnement	∅	∅	∅
.Consommation 120 m3	∅	∅	∅
Part de la collectivité			
.Abonnement	29,62	29,62	0,00
.Consommation 120 m3	198,67	198,67	0,00
Organismes d'Etat			
.Préservation des ressources en eau	9,60	9,60	0,00
.Lutte contre la pollution	50,40	49,80	120
T.V.A. à 5,5%	15,86	15,82	0,21
Sous total TTC eau	304,15	303,52	0,21
m3 TTC	2,53	2,53	0,21
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES			
Part du délégataire			
.Abonnement	0,00	49,82	-100,00
.Consommation 120 m3	0,00	173,92	-100,00
Part de la collectivité			
.Abonnement	49,86	0	
.Consommation 120 m3	207,08	33,00	
Organismes d'Etat			
Modernisation des réseaux de collecte	28,80	36,00	-20,00
T.V.A. à 10%	28,57	29,27	-2,39
Sous total TTC assainissement	314,32	322,01	-2,39
m3 TTC	2,62	2,68	-2,39
m3 € TTC	5,15	5,21	-1,13
EAU + ASSAINISSEMENT	5,15	5,21	-1,13



VILLE DE ST LEONARD
EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU et DE L'ASSAINISSEMENT (Base 120 m³)

	Prix HT 2018	Prix HT 2017	variation %
DISTRIBUTION DE L'EAU			
Part du délégataire			
. Abonnement	0	0	0
. Consommation 20 m ³	0	0	0
Part de la collectivité			
. Abonnement	29,62	29,62	0,00
. Consommation 20 m ³	198,67	198,67	0,00
Organismes d'Etat			
. Préservation des ressources en eau	9,60	9,60	0,00
. Lutte contre la pollution	50,40	49,80	120
T.V.A. à 5,5%	16,96	16,82	0,21
Sous total TTC eau	304,6	303,52	0,21
m³ TTC	2,53	2,53	0,21
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES			
Part du délégataire (Véolia)			
. Abonnement	20,62	20,70	-0,39
. Consommation 20 m ³	78,2	113,6	-30,96
Part de la collectivité			
. Consommation 20 m ³ (part syndicale)	293,96	256,80	14,47
Organismes d'Etat			
Modernisation des réseaux de collecte	28,80	36,00	-20,00
T.V.A. à 10%	42,6	42,66	-121
Sous total TTC assainissement	463,65	469,31	-121
m³ TTC	3,86	3,91	-1,21
m³ C TTC	6,40	6,44	-0,65
EAU + ASSAINISSEMENT			

